

# 500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la  
**CROISSANCE VERTE** EN ACTION

## Fonds de financement de la transition énergétique Convention particulière d'appui financier

Entre

La ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,

et

L'établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont représenté par son Directeur Général Monsieur Jacques TOUCHÉFEU, ci-après désigné « le Bénéficiaire »,

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

ÉTABLISSEMENT  
PUBLIC  
D'AMÉNAGEMENT

**ORLY  
RUNGIS**  

---

**SEINE  
AMONT**

#VotreEnergie

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE),

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015,

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015,

Vu le courrier du 5 novembre 2014 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, du président de l'ADEME et du président du Conseil régional d'Ile-de-France,

## *Il est convenu ce qui suit*

### *Préambule*

Un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergies positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015 ;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat ...

Dans ce cadre, l'EPA Orly Rungis - Seine Amont et la Communauté d'Agglomération Seine Amont ont présenté un projet qui figure en annexe 1 et ont été conjointement déclarés lauréats de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015. L'EPA Orly Rungis - Seine Amont bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour les accompagner dans leur projet.

\* \* \*

### *Article 1 – Objet de la convention*

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.

### *Article 2 – Dépenses éligibles au programme « Territoires à énergie positive*



## *pour la croissance verte »*

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

- 1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,*
- 2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,*
- 3. Production d'énergies renouvelables et de récupération locales, en particulier dans les réseaux de chaleur,*
- 4. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux,*
- 5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable,*
- 6. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets.*

### *Article 3 – Engagements du Bénéficiaire*

Dans le cadre du projet, le Bénéficiaire s'engage à mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en Annexe 2, permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique. Le budget et le calendrier prévisionnel des actions ainsi que la description des effets attendus sont précisés dans l'Annexe 2.

Pour la bonne exécution de la présente convention, le Bénéficiaire s'engage :

☞ à désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche ;

☞ à mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire, articulée avec la gouvernance de la transition énergétique déjà mise en place au niveau de la collectivité.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

Le Bénéficiaire s'engage à transmettre au Préfet (à l'attention du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie, coordonnateur de la communauté de travail régionale TEPCV), en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements (annexe 4) ;
- le suivi technique et financier de l'avancement de son programme et le bilan des actions mises en œuvre.



## Article 4 – Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 250 000 euros, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'appui financier sera mis en œuvre par la caisse des dépôts et consignations à partir des crédits de l'enveloppe spéciale Transition énergétique qu'elle gère.

L'appui financier sera versé, après signature de la présente convention, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive » pourra être versée à sa demande exprimée auprès du préfet, en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées atteint ou dépasse 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du Bénéficiaire.

Ces versements seront réalisés par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du préfet, après vérification par le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie, coordonnateur de la communauté de travail régionale TEPCV, du caractère subventionnable des dépenses présentées.

## Article 5 – Engagements complémentaires de l'État

En complément du soutien financier, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera, avec le concours de l'ADEME :

- une assistance technique et un soutien méthodologique ;
- une animation de réseau des lauréats au niveau régional et national ;
- la valorisation des résultats.

## Article 6 – Communication

Le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » est obligatoirement apposé sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions visées à l'article 3.



## Article 7 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées au plus tard 3 ans après la date de signature de la présente convention, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## Article 8 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

## Article 9 – Avenants

Le contenu de la présente convention peut-être modifié par avenant signé des Parties

Fait à Paris, le 12 octobre 2015

Le Directeur Général de l'établissement public  
d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont

Jacques TOUCHEFEU

La Ministre de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie,

Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

Fabrice Bousier  
Directeur Général Délégué  
de l'Agence de l'Environnement et  
de la Maîtrise de l'Energie



## Annexe 1

### Projet présenté par les lauréats

Par sa position centrale dans l'agglomération parisienne, le long de la Seine, son accessibilité bien-tôt renforcée et la présence de services essentiels au fonctionnement métropolitain (alimentation en eau, production d'énergie, ...), le territoire Seine Amont revêt une importance stratégique pour le développement de la métropole parisienne. La création en 2007 d'une opération d'intérêt national (OIN) Orly Rungis - Seine Amont et de l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA), sur le périmètre constitué par 12 communes val-de-marnaises et la création de la Communauté d'Agglomération Seine Amont (CASA), depuis 2013, témoigne de la volonté de mobiliser l'ensemble des énergies du territoire au service de l'ambition d'y développer de manière partagée, la ville productive durable de demain.

En effet, les élus du territoire ont affirmé leur ambition en mettant en œuvre une démarche de projet de territoire. Cette démarche vise à répondre aux besoins des habitants et des activités économiques existantes tout en répondant aux enjeux d'avenir notamment dans le domaine de la transition énergétique et de l'économie sociale et solidaire. Les grandes opérations d'aménagement du territoire à Ivry Confluences, aux Ardoines et à Choisy-Centre-ville/Lugo s'inscrivent dans une perspective de mutation des activités économiques du territoire vers une économie productive durable et de soutien aux filières innovantes notamment dans les domaines de l'écoconstruction (projet Eco-campus), de l'eau (création du cluster Eau-milieux-Sols), des énergies renouvelables (projets dans les domaines de la géothermie et d'extension des réseaux de chaleur). L'ingénierie urbaine et la transition énergétique représentent un des quatre domaines d'activité stratégique (DAS) retenus par le projet de territoire reflétant à la fois l'histoire et le potentiel de développement économique dans le futur pour le territoire de Seine Amont, y compris dans sa version « élargie » de la future Métropole du Grand Paris. L'application des connaissances et des techniques que ces procédés développent, la valorisation des innovations dont ils sont porteurs, des métiers et des activités qu'ils induisent, constituent une stratégie de développement économique « durable », en phase avec les prérogatives gouvernementales.

Les grandes infrastructures de transport (traversée du territoire par le Grand Paris Express, créations de lignes de tramway, prolongement des lignes de métro et développement des Transports Collectifs en Site Propre) viennent renforcer l'accessibilité et l'irrigation du territoire qui constituera au sein de la métropole parisienne un espace de premier plan pour les activités économiques et l'habitat. Il s'agit de travailler à l'amélioration de la qualité de vie de ceux qui y résident et à la création d'un environnement favorable pour les activités économiques actuelles et futures. L'EPA ORSA et la CASA travaillent ainsi en étroite collaboration afin de construire une ville complète qui sait se renouveler en un espace partagé faisant cohabiter logements, équipements, activités tertiaires, productives voire industrielles et grands services urbains afin de maintenir en son sein, l'ensemble des activités dont une métropole et ses habitants ont besoin.

Dans le cadre de leurs démarches respectives en matière de développement durable (Projet de territoire de la CASA, PLHI, charte de développement durable de l'EPA ORSA et son outil d'évaluation, projet stratégique et opérationnel en cours d'élaboration, adhésion à la charte des ÉcoQuartiers, PCET Vitry sur Seine, PCET Ivry sur Seine, Agenda 21 de Choisy le Roi ...), un travail de diagnostic important est réalisé sur le territoire afin de mettre en œuvre des actions qui répondent aux problématiques et enjeux identifiés.



A titre d'exemple, la ville de Choisy le Roi s'est engagée sur la diminution des émissions de GES et sur les économies d'énergie à travers la mise en œuvre des 8 actions suivantes définies dans le cadre de son Agenda 21 réalisé en 2013 :

- Tendre vers une production d'eau potable « zéro carbone »,
- Accompagner les copropriétés vers la rénovation,
- Organiser des campagnes de thermographie,
- Etudier l'opportunité d'un Programme d'Intérêt Général énergétique dans le quartier des Gondoles Sud,
- Elaborer un plan lumière,
- Etudier l'opportunité d'un transport en commun fluvial,
- Améliorer le mix-énergétique du réseau de chaleur Choisy-Vitry,
- Etudier l'extension sur la rive droite du réseau de chaleur Choisy-Vitry,
- Etudier les conditions techniques et financières d'un raccordement entre les deux réseaux de chaleur,
- Encourager le développement des énergies propres chez les habitants.

Concernant Vitry sur Seine, un Bilan carbone a été réalisé en s'appuyant sur l'année de référence 2009 et a ainsi pu permettre de chiffrer la quantité de GES émis sur le territoire, soit 3 481 800 TeqCO<sub>2</sub>. Le Bilan carbone fait apparaître clairement les postes émetteurs de CO<sub>2</sub> les plus importants qui correspondent à 70 % des émissions produites : la consommation de biens (données du poste « déchets » + estimation des émissions de l'alimentation en fonction du nombre de repas servis sur le territoire (129 336 TeqCO<sub>2</sub> soit 27 %), le résidentiel (108 605 TeqCO<sub>2</sub> soit 22 %) et les procédés industriels (85 859 TeqCO<sub>2</sub> soit 18 %). Pour répondre à ces grands enjeux, Vitry-sur-Seine a par exemple mis en place depuis 2000 l'Aide Municipale à l'Amélioration du Cadre de vie (AMAC), l'objectif étant d'affirmer la continuité de la politique de la Ville en matière de réhabilitation du parc social, de restructuration des espaces extérieurs, de raccordement au chauffage urbain, etc. Plus d'un tiers du parc social a été réhabilité au cours des dix dernières années avec l'aide de l'AMAC, soit un budget annuel moyen de près de 700 000 euros pour la ville. Après ces postes d'émissions, arrivent derrière : les services, commerces, administrations et bureaux (soit 13 %), la construction et voirie (soit 12 %), les déplacements de personnes (soit 6 %), les transports de marchandises (soit 2 %) et enfin les déchets (soit 1 %). Suite à ce Bilan carbone, la ville de Vitry sur Seine s'est engagée sur des pistes d'actions à mettre en œuvre. Concernant l'ensemble de ces secteurs, la ville de Vitry sur Seine vise les objectifs à horizon 2020 du SRCAE. De plus, la ville a réalisé un Bilan carbone du patrimoine communal qui représente 38 % des émissions de GES. L'objectif est de réduire de 18 % leurs émissions de GES d'ici 2020 à travers la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux d'économie d'énergie.

Concernant Ivry sur Seine, dans le cadre de l'établissement du Plan Climat Energie Territorial voté en 2011 par le Conseil Municipal, la Ville a fait réaliser un Bilan carbone en 2007 sur les données de l'année 2006. Les émissions globales de GES ont été de 243 000 Teq CO<sub>2</sub>. La consommation d'énergie, tous secteurs confondus était de 131 000 GWh équivalent pétrole. Le bâtiment est le premier secteur avec 50 % des émissions de GES (le résidentiel avec 28 % et le tertiaire avec 22 %) mais près de 70 % de la consommation d'énergie. Viennent ensuite les transports qui représentent 33 % (mobilité quotidienne 17 % et mobilité exceptionnel 16 %), le fret (8 %), les déchets (5 %) et l'industrie (4 %). La Ville s'est fixé un objectif de réductions des émissions de GES de 10 % d'ici à 2014 lors de l'élaboration du PCET en 2011. La stratégie de la Ville d'Ivry sur Seine se base sur 6 axes dont 2 en



particulier touchant au bâtiment :

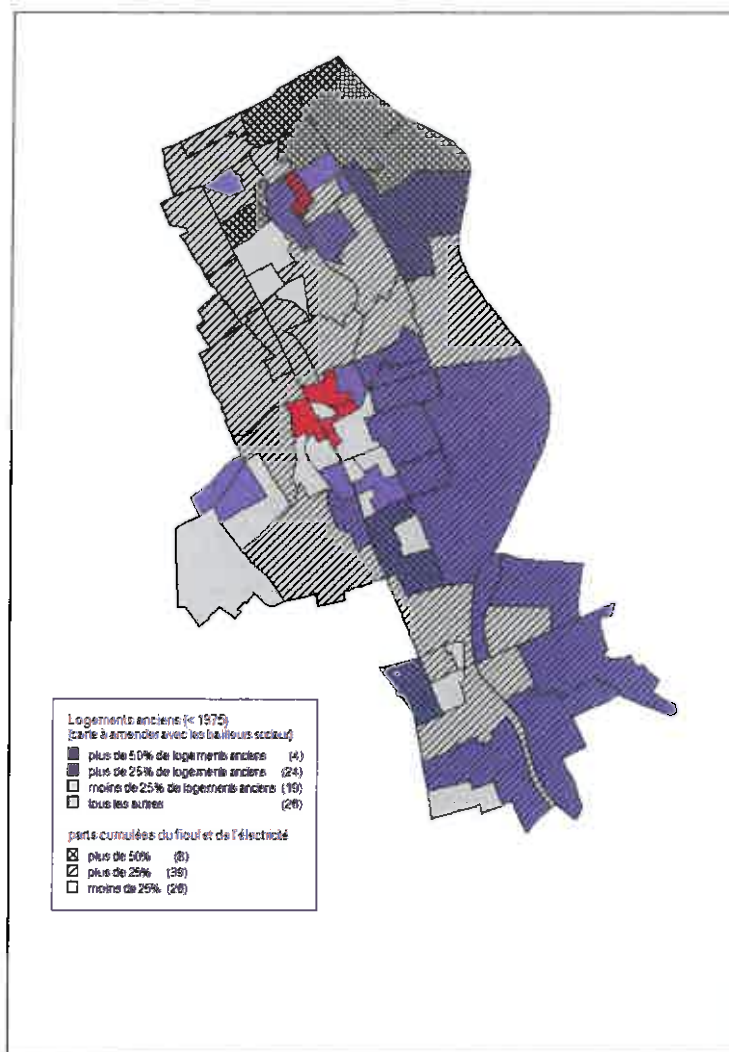
- Le soutien à la population par la Charte Qualité Habitat signée en 2008, qui aide les personnes pour la résorption de l'habitat indigne, apporte un conseil pour la rénovation énergétique.
- Le soutien apporté chaque année aux projets de réhabilitation du Parc social du territoire.
- La collectivité Responsable et Exemplaire par la mise en place de pratiques performantes et fortement ancrées dans le développement Durable.
- La gestion des installations techniques de chauffage a amené près de 200 000 € d'économies en énergie depuis 2012.
- La Ville d'Ivry-sur-Seine participe également à la réhabilitation du parc de logements de l'OPH, à la hauteur de 6000 € / logement.
- L'objectif est de réhabiliter 300 logements par an, soit un budget annuel de 1,8M€.

En ce qui concerne la CASA, elle s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (arrêté le 23 juin 2015) en s'appuyant sur les résultats d'un diagnostic territorial. Celui-ci a mis en exergue la vulnérabilité énergétique de nombreux ménages sur le territoire de la Seine Amont selon deux critères : l'ancienneté du logement et l'énergie utilisée.

En effet, en recoupant les données énergétiques du diagnostic réalisé pour la CASA, de l'EPA ORSA, des villes de Vitry sur Seine et d'Ivry sur Seine, il apparaît clairement que le secteur résidentiel est un très fort émetteur de GES. Il est donc important pour le territoire de mettre en œuvre des actions permettant une réduction de ces émissions.







Sur cette carte, les critères d'ancienneté du logement et de type d'énergie consommée sont superposés. Les zones combinant forte densité en logements anciens et en chauffage fioul ou électrique sont celles où les dépenses énergétiques sont potentiellement les plus élevées.

Plus de 5000 logements sont identifiés comme étant potentiellement indignes, soit 10,5 % du parc privé, soit un taux plus de 2 fois supérieur à ce qui est observé dans le Val-de-Marne (4,5 %). La moitié de ces logements sont situés à Ivry-sur-Seine où le taux de PPPI (18 %) figure parmi les plus élevés d'Île-de-France. Suite à ce constat, la CASA et les villes se sont engagées à poursuivre les actions d'amélioration et d'adaptation du :

Parc privé en :

- Accompagnant les travaux d'amélioration à travers un meilleur repérage des ménages pouvant prétendre aux aides de l'Anah.
- Favorisant la démolition du parc très dégradé, dont la réhabilitation serait particulièrement coûteuse et/ou inefficace.
- Etudiant la mise en œuvre d'un dispositif d'avance financière à destination des propriétaires les plus précaires pour la réalisation des travaux dans le cadre des dispositifs opérationnels (PIG/OPAH, PST).
- Favorisant le relogement des occupants dans le parc conventionné.

Parc social en :



- Poursuivant le dialogue sur les priorités de réhabilitation des bailleurs (transition énergétique, adaptation au handicap), en prenant en compte le coût global de l'opération et en s'appuyant sur les CUS et les PSP qui établissent déjà des programmes d'intervention.
- Participant au montant des travaux, hors opération ANRU (dans le cadre des éco-prêts pour la réhabilitation et des démolitions non financées par l'ANRU).

	<b>Cholsy-le-Roi</b>			
	Valophis habitat			
	Autres bailleurs			
	<b>Ivry-sur-Seine</b>			
	Truilot Gagarine			
	Spinoza			
	Tour Raspail			

L'EPA ORSA et la CASA ont pleinement intégré les potentialités du territoire de la Seine Amont et se rejoignent pour en faire une vitrine du développement urbain durable. C'est la raison pour laquelle, ils ont répondu à l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et portent également une candidature conjointe dans le cadre de la Tranche 2 d'ÉcoCité, avec les Villes du territoire. De plus, un travail a été engagé avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur la démarche d'accompagnement pour la Transition Energétique et Ecologique.



Ensemble, ils agissent pour que les projets permettent :

### **1. La réduction de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.**

La fabrication de la « ville sur la ville » implique que les questions de résorption d'habitats indignes et insalubres, des logements anciens et vieillissants mais aussi des activités existantes à forte consommation énergétique bénéficient d'une attention toute particulière de manière à diminuer la consommation énergétique et à augmenter la part des énergies renouvelables grâce à des bâtiments plus économes et plus performants ainsi qu'à des modes de production plus vertueux. L'économie et la diversification de la production d'énergie vers des sources locales et renouvelables sont d'ores et déjà à l'œuvre grâce à l'aménagement de nouveaux quartiers à énergie positive, à la diversification des sources d'énergies (géothermie et extension des réseaux de chaleur, panneaux photovoltaïques,...), au développement de filières économiques productives vertueuses (l'écoconstruction avec le projet Éco-campus, le cluster Eau-Milieus-Sols), au maintien de la centrale EDF et à son évolution vers un cycle combiné gaz...

### **2. L'amélioration de la qualité de l'air en limitant les déplacements contraints et en favorisant une mobilité propre.**

La stratégie de développement prend en compte l'arrivée des grandes infrastructures de transport pour former une ville des courtes distances, dans laquelle les pôles d'intensité urbaine coïncident avec l'offre de transports en commun. L'enjeu est de limiter l'artificialisation des sols et les besoins de déplacements en rapprochant les emplois des zones résidentielles. Ainsi, le maillage du territoire, par une offre performante de transports collectifs, est l'une des clés pour conjuguer attractivité et durabilité. Le développement urbain est donc conçu en cohérence avec le renforcement considérable de l'accessibilité du territoire (Grand Paris Express, la modernisation des RER C et D, la réalisation du T Zen 5 et du tramway T9) ; les gares et stations constituant autant d'éléments structurants des projets du territoire, en termes de forme urbaine. De fait, la forme des espaces publics créés encourage l'usage des trois modes complémentaires de la transition énergétique, c'est-à-dire les transports en commun, le vélo et la marche à pied. L'usage des modes actifs sera favorisé grâce au développement d'un réseau dense de pistes cyclables et la réalisation de points de stationnement vélo. L'organisation de cette mobilité bas-carbone des derniers 500 mètres à partir des stations de métro du Grand Paris Express et de tramways en connexion améliorera la qualité de l'air. Les bénéfices ainsi obtenus seront évalués chaque année, par l'outil d'évaluation de la charte de développement durable de l'EPA.

**3. Un aménagement durable conçu globalement** (transports en commun, développement des modes actifs, mixité des fonctions, densité des logements et des activités, gestion exemplaire des déchets y compris dans les flux...) avec des solutions opérationnelles adaptées au contexte local.

Aux Ardoines, par exemple, le projet de mise en résilience établit un véritable maillage des voies structurantes du secteur hors d'eau (à une cote supérieure à celle des Plus Hautes Eaux Connues) et le maintien du fonctionnement des réseaux divers indispensables (électricité, assainissement, alimentation en eau potable). La surélévation de ces voiries, combinée à un travail soutenu avec les gestionnaires de réseaux, réalisera des quartiers plus sûrs face aux crues, à la fois accessibles et autonomes dans leur fonctionnement permettant, selon, une évacuation plus aisée une fois les eaux montées, le maintien d'un fonctionnement dégradé pendant la crise, un retour à la normale plus rapide avec des frais de remise en état des espaces publics et des postes techniques moindres. La résilience du secteur et des territoires voisins sera ainsi améliorée en cas d'inondation majeure.

**4. De créer des espaces publics contributifs de la transition énergétique** et écologique avec la valorisation des eaux pluviales pour réaliser des îlots de fraîcheur, un partage de l'espace public au profit des modes de déplacements non polluants, un éclairage public plus vertueux, l'aménage-



ment paysager des espaces extérieurs,...

Les projets du territoire s'inscrivent en cohérence avec les objectifs régionaux et nationaux. Tout d'abord, avec les orientations stratégiques du SDRIF 2013 qui préconisent la réalisation de trames vertes à l'instar de la trame verte reliant Vitry - Villejuif - L'Hay-les-Roses inscrite dans le maillage départemental et la construction de 70 000 logements en zone dense. Puis, avec les objectifs du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie et du Plan des Déplacements Urbains de la Région Île-de-France qui indiquent des orientations permettant une baisse des consommations d'énergie, des émissions des gaz à effet de serre et encourageant la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, le plan d'action stratégique du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la Région Île-de-France prévoit la création de corridors écologiques pour répondre aux enjeux de préservation et de remise en état des continuités écologiques. Les orientations du plan vert départemental 2006-2013, prévoient le renforcement de la présence de la nature en ville avec pour objectif de « contribuer à l'existence d'un maillage entre les espaces verts ou naturels ». Cela se traduit notamment par l'aménagement de coulées vertes comme la coulée verte Bièvres – Lilas le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine constituant l'espace naturel central de la création, à terme, d'une continuité écologique entre la vallée de la Bièvre et la vallée de la Seine. La révision des PLU des communes a intégré dans leurs projets d'aménagement ces enjeux de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques sur le territoire à travers la réalisation de liaisons vertes multi-usages (corridors, itinéraires cyclables).

Le soutien de l'État dans le cadre du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte afin de mobiliser les financements alloués de 500 000€ permettra d'accompagner des investissements visibles et la réalisation de projets dont l'ambition serait minorée sinon, avec un impact fort sur les enjeux territoriaux de transition énergétique.

En termes de calendrier, il s'agira dans un premier temps de : *(les actions faisant l'objet de financement TEPCV sont repérées en bleu gras)*

- travailler à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des bâtiments publics (culturels tels que l'usine Hollander à Choisy-le-Roi, de formation comme la Cité des Métiers, d'accueil du public telle que les crèches comme celle du 8 mai 1945 à Vitry sur Seine, les groupes scolaires comme **le groupe scolaire Paul Langevin à Choisy le Roi ou le Foyer des jeunes travailleurs Bertrand à Ivry sur Seine**) et de logements sociaux (ex dans les sites NPNRU à Ivry-Truillot ou Vitry-centre),
- renforcer les projets dans les domaines de la géothermie et des réseaux de chaleur (projets dans les ZAC sur Vitry sur Seine et Ivry sur Seine).
- **réaliser des espaces publics contributifs de la transition énergétique et écologique dans une approche intégrée mêlant éclairage public vertueux, sentes piétonnes et la poursuite d'itinéraires cyclables et de circulations douces (ex aménagement des espaces publics du collège du quartier Seine Cavell de la ZAC Seine Gare Vitry, de la liaison verte Voie des Monis et le parc Joliot Curie, des éco-connecteurs verts de la ZAC Rouget de Lisle à Vitry sur Seine et les allées du quartier des Troenes à Choisy le Roi), assainissement des eaux pluviales.**
- lutter contre la précarité énergétique par des actions de sensibilisation et de soutien à la rénovation thermique des bâtiments dans le bâti privé (réalisation d'un éco appartement mobile, ambassadeurs du développement durable, permanences Agence de l'énergie),
- lutter contre la pollution atmosphérique et proposer un système innovant de collecte des déchets ménagers par la mise en œuvre de la collecte pneumatique des déchets sur les quartiers Balzac, 8 Mai, Rouget de Lisle et Commune de Paris
- soutenir les projets économiques innovants tels que des bâtiments démonstrateurs sur le secteur des Ardoines, et permettre notamment aux filières de l'eau (cluster EMS, Aquafutura,



UPMC, usines du SEDIF et du SIAAP), de l'éco- construction (Eco-campus) et du numérique (start-up/PME des industries culturelles et créatives de l'audiovisuel, « la Halle o Films » ou projet «@home » porté par Xavier Niel) de se déployer sur le territoire,



- développer l'utilisation du fleuve Seine comme moyen de transport des marchandises (port urbain aux Ardoines, plateforme fluviale, bateau logistique),
- développer une exemplarité en matière de gestion des déchets des chantiers des premiers secteurs opérationnels des deux ZAC des Ardoines,
- appliquer la charte chantier propre lors des travaux de la ZAC Seine Gare Vitry ainsi que la charte de développement durable de la ZAC Rouget de Lisle à Vitry.

Dans un second temps, il s'agira d'achever :

- les réseaux d'itinéraires cyclables,
- les projets de géothermie et de réseaux de chaleur,
- les projets de renaturations des berges (grève alluviale Ivry-Vitry, ZAC du port de Choisy le Roi),
- le futur bâtiment répondant aux normes de haute qualité environnementale dédié au Cluster EMS,
- les études pour les projets de collecte pneumatique dans les quartiers NPNRU et ZAC OIN de Vitry.

Au-delà de ces actions, l'ensemble des parties prenantes souhaitent renforcer le travail déjà engagé sur les thématiques suivantes :

- amélioration du bilan carbone des réseaux de chaleur,
- modélisation énergétique du territoire,
- rencontres collectivités et acteurs économiques : actions en faveur de la TEE, mise en place de PDE,
- résilience des réseaux,
- sensibilisation à la rénovation thermique du parc privé,
- élargissement des ambitions TEE de la plateforme fluviale,
- optimisation du traitement des déchets de chantier à l'échelle du territoire,
- stratégie innovante de gestion des sols pollués.

**C'est par la synergie de l'ensemble des projets mis bout à bout que la Seine Amont pourra atteindre les objectifs de la transition énergétique pour la croissance verte.**

## *Présentation des projets éligibles aux fonds Chaleur et Déchets*

### Fonds Chaleur

#### **Ivry sur Seine :**

Sur la ZAC Ivry Confluences, un réseau de chaleur se développe à partir d'un doublet de géothermie. La construction du doublet va commencer en octobre 2015. Le réseau va se développer au gré des constructions sur la ZAC. Actuellement, il y a 2 autres réseaux de chaleur sur la Ville, avec une production Gaz et fioul. Une chaufferie en centre-ville pour le réseau associé et une autre chaufferie



sur le Plateau. La création du réseau de chaleur sur la ZAC Ivry Confluences avec la géothermie s'accompagne également d'un raccordement au réseau CPCU en soutien ainsi que du raccordement des 2 réseaux de chaleur existants à la production principale (géothermie et CPCU). Ainsi les chaufferies existantes n'utiliseront plus de fioul et très peu de gaz (en appoint léger). Le raccordement d'autres bâtiments à partir des réseaux existants est aussi prévu. L'objectif est d'avoir un réseau à 67 % d'EnR&R.

Ce projet est aidé dans le cadre du Fonds Chaleur.

### **Vitry sur Seine :**

Le SICUCV, réseau de chaleur Vitriot, a signé plusieurs conventions de financement avec l'ADEME aux titres desquelles il a perçu :

- en 2003 : 21 001,38 € pour l'Élaboration d'un Plan Patrimonial Energétique
- en 2008 : 114 677,50 € pour le Programme d'extension et de raccordement du réseau
- en 2012 : 756 000,00 € pour la valorisation de la chaleur produite par l'UIOM de Rungis (en cours de versement).

### **Choisy le Roi / Vitry sur Seine :**

- Améliorer le mix-énergétique du réseau de chaleur Choisy-Vitry,
- Etudier l'extension sur la rive droite du réseau de chaleur Choisy-Vitry,
- Etudier les conditions techniques et financières d'un raccordement entre les deux réseaux de chaleur

## Fonds Déchets

### **Vitry sur Seine**

Soutien financier de l'Ademe à hauteur de 1 250 000 € TTC dans le cadre d'un appel à candidatures. Ce soutien concerne les premiers quartiers raccordés au terminal de collecte, soit les quartiers du 8 Mai 45, Balzac, Commune de Paris et de la ZAC Rouget de Lisle, soit 9 400 équivalents logements environ.

Elle bénéficie également d'un soutien à hauteur de 544 982 € de l'ANRU pour le raccordement du quartier Balzac-Touraine Marronniers et à hauteur de 223 316 € de l'Etat dans le cadre du GP3 pour le raccordement de la ZAC Rouget de Lisle.

De plus, la ville de Vitry sur seine a signé un Accord cadre de partenariat dans le cadre du PLPD avec l'ADEME dont l'objectif est d'atteindre d'ici janvier 2016 une réduction a minima de 7 % de la production des ordures ménagères et assimilées. Chaque année, l'ADEME a versé un soutien financier (Année 1 : 99 649 €, Année 2 : 101 724 €, Année 3 :99 649 €, Année 4 : 99 156.02 €, Année 5 : environ 100 000 €).



## Annexe 2

### Programme d'actions dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

#### Mode de gouvernance :

Créé par décret du 10 mai 2007, l'établissement public d'aménagement Orly Rungis – Seine Amont (EPA ORSA) est une structure partenariale associant l'État, la Région Île-de-France, le département du Val-de-Marne et les douze communes concernées par l'opération d'intérêt national Orly Rungis – Seine Amont, c'est-à-dire Ablon-sur-Seine, Alfortville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine. Son conseil d'administration, qui réunit l'ensemble des partenaires, est le lieu d'une gouvernance partagée du projet entre les élus du territoire et les représentants de l'État.

Créée le 1er janvier 2013, la Communauté d'agglomération Seine-Amont rassemble les villes de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine. Après un long travail de coopération, notamment à travers l'association Seine-Amont développement, les trois villes ont ainsi décidé de franchir une nouvelle étape pour porter ensemble un projet de territoire. Depuis le 1er janvier 2014, la CASA exerce ainsi les compétences développement économique et politique de la ville. Son conseil communautaire, constitué de 56 délégués communautaires et animé par Michel LEPRETRE, Président de la CASA, est l'instance de gouvernance et de la décision de la communauté. Issus des conseils municipaux de chacune des trois villes membres de la Communauté d'agglomération, leur répartition est proportionnelle à leur nombre d'habitants (26 pour Vitry-sur-Seine, 18 pour Ivry-sur-Seine et 12 pour Choisy-le-Roi).

La CASA et l'EPA ORSA travaillent en étroite collaboration sur de très nombreux sujets et globalement, l'EPA participant notamment à l'élaboration des documents cadre de la CASA comme le projet de territoire et le PLHi, la CASA assistant aux conseils d'administration de l'établissement. La gouvernance conjointe du projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » est forte de cette coopération déjà à l'œuvre au service du développement du territoire.

#### D'un point de vue stratégique

Le projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » est porté par un comité de pilotage qui réunira, au moins une fois par an, les signataires de la convention.

En fonction des sujets à l'ordre du jour, des partenaires extérieurs pourront y être associés.

Le comité de pilotage assurera le suivi de la bonne exécution du programme d'actions et la mise en œuvre des objectifs, par l'examen de l'avancement de l'ensemble des actions et la tenue du calendrier.

#### D'un point de vue technique

Le comité technique prépare les comités de pilotage et joue un rôle d'ensembliser en assurant la bonne coordination de la mise en œuvre des actions et leurs suivis.





## Action 1 portée par l'EPA ORSA

### Intitulé de l'action :

Concevoir des espaces publics contributifs de la Transition Energétique et Ecologique

### Axe d'intervention :

- 1) Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- 2) Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
- 5) Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable

### Nature de l'action :

Investissements

### Description de l'action :

L'aménagement de la ZAC Seine Gare Vitry à Vitry-sur-Seine démarre par l'ouverture à la rentrée 2017 d'un collège réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Val de Marne.



**Vue aérienne de la ZAC Seine Gare Vitry**

Afin d'accompagner la livraison de cet équipement, l'EPA ORSA amorce la réalisation des espaces publics du quartier Seine Cavell. Ces premiers travaux, qui préfigureront ce futur quartier, s'inscrivent dans une cohérence globale à l'échelle de la ZAC d'un aménagement durable renouvelant le tissu urbain existant, à dominante industrielle, afin d'y développer un véritable morceau de ville mixte, agréable à vivre et respectueux de l'environnement.



## Exemple d'espaces publics actuels du secteur Seine Cavell

Grâce à l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », les nouveaux espaces publics réalisés autour du collège constitueront un bouquet d'interventions au sein duquel chaque brique contribue à la transition énergétique et écologique avec :

- des espaces publics limitant les émissions de gaz à effet de serre en favorisant les mobilités actives grâce à des pistes cyclables confortables, du stationnement pour les vélos, des sentes et des places piétonnes ;
- des espaces publics moins énergivores grâce à un éclairage public plus économe ;
- des espaces publics luttant contre les îlots de chaleur grâce au développement de la végétalisation et la mise en place d'un assainissement alternatif des eaux pluviales.



Les espaces publics aux alentours du collège Édith Cavell

### Justification de l'action :

Il s'agit d'une action prioritaire pour la ville de Vitry. Elle permettra de favoriser la marche à pied et le vélo, mais également de contribuer au report modal depuis la gare du RER C. Par la création de pistes cyclables et de stationnement vélo notamment, ces espaces publics participeront à l'atteinte des grands objectifs régionaux fixés par le PDUIF (augmentation de 10 % des déplacements en modes actifs) et le SRCAE (réduction de 20 % les émissions de gaz à effet de serre).

### Gouvernance :

EPA ORSA, CG94, Ville de Vitry

### Calendrier de réalisation :

Démarrage des travaux début 2017 pour une livraison septembre 2017

### Animation prévue :



Un dispositif de communication autour du chantier sera mis en place avec de l'information aux riverains, aux entreprises et aux parents d'élèves par l'intermédiaire de réunions, de diffusion de bulletins d'information et l'installation d'une signalétique adaptée.

Description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Les objectifs ne sont pas encore chiffrés mais seront précisés à l'avancée des études, fin 2015.

L'outil d'évaluation mis en place par l'EPA ORSA permettra de mesurer à l'échelle de l'opération que les effets produits sont en adéquation avec les objectifs déterminés, grâce à l'indicateur mesurant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que celui relatif à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

<b>Budget prévisionnel de l'action 1</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant (HT)</b>
Pistes cyclables et stationnement vélo	76 300 €
Éclairage public assuré par des matériels équipés de sources leds et permettant l'abaissement du niveau d'éclairage au cœur de la nuit	174 510 €
Végétalisation avec la création d'un jardin et la plantation d'arbres d'alignement afin de relier deux corridors de biodiversité, les berges de Seine et les emprises ferroviaires, par la rue Albrecht	61 690 €
<b>Total</b>	<b>312 500 €</b>



PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1 EPA ORSA dont :	312 500		
	dont :		
Pistes cyclables et stationnements vélos	76 300	Programme TEPCV	61 040
		Autofinancement	15 260
Eclairage public	174 510	Programme TEPCV	139 608
		Autofinancement	34 902
Végétalisation	61 690	Programme TEPCV	49 352
		Autofinancement	12 338
<b>Total HT</b>	<b>312 500</b>	<b>Total HT</b>	<b>312 500 dont :</b>
			<b>Programme TEPCV :</b>
			<b>250 000</b>
			<b>Autofinancement :</b>
			<b>62 500</b>

Référent en charge du programme d'actions : Adrien DURIEUX



## Annexe 3

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Nature et origine du financement</b>	<b>Montant (HT)</b>
<b>Action 1 EPA ORSA :</b>			
Pistes cyclables et stationnements vélos	76 300 €	Programme TEPCV	61 040 €
		Autofinancement	15 260 €
Eclairage public	174 510 €	Programme TEPCV	139 608 €
		Autofinancement	34 902 €
Végétalisation	61 690 €	Programme TEPCV	49 352 €
		Autofinancement	12 338 €
<b>Action 1 Choisy-le-Roi</b>			
Isolation thermique groupe scolaire Paul Langevin	496 150 €	Programme TEPCV	125 000 €
		Autofinancement	371 150 €
<b>Action 1 Ivry-sur-Seine</b>			
Rénovation thermique du Foyer Bertrand	700 000 €	Programme TEPCV	125 000 €
		Autofinancement	575 000 €
<b>Total HT</b>	<b>1 508 650 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 508 650 €</b>
		dont :	
		TEPCV	500 000 €
		<b>Autofinancement</b>	<b>668 650 €</b>

Référent en charge du programme d'actions : Sara WENIG en termes d'animation et de coordination

Référent Action 1 EPA ORSA : Adrien Durieux

Référent Action 1 Choisy-le-Roi : Christian CHASSEAU

Référent Action 1 Ivry-sur-Seine : Jean-François WEYDERT



